

sur leur Côte, ne se conforment pas aux réglemens de pêches, qui prohibent de jeter les débris de poisson dans la mer, et de ce qu'il n'ont aucun moyen de mettre ces réglemens en force ; le moyen qu'ils suggèrent est d'avoir des Croiseurs pour faire respecter leurs droits, sans quoi leur commerce et les pêches seront détruits.

Q. Croyez-vous que l'inspection du poisson et de l'huile pour l'exportation soit nécessaire ?

R. Je le crois.

Q. Où les Inspecteurs seroient-ils nécessaires ?

R. Dans tous les Ports d'exportation.

Q. Connoissez-vous les Côtes du Comté de Northumberland.

R. Je connois les côtes depuis les Sept Iles jusqu'au Détroit de Belle-Ile.

Q. Y a-t-il des pêcheries dans cette partie et quelles ?

R. Les principales sont le Saumon et le Loup-marin : la première pêche de Morue se fait à l'Anse Sablon, à l'entrée du Détroit de Belle-Ile, mais une partie en est située dans le gouvernement de Terre-Neuve.

Q. Pourroit-on établir des pêches à Morue plus haut ?

R. Non, parcequ'on m'a dit qu'il manque de la boîte.

Q. Croyez-vous qu'un premium soit nécessaire pour que le Commerce du poisson d'Exportation du pays puisse venir en compétition avec celui des autres Colonies ?

R. Il seroit avantageux au Commerce de ce pays d'accorder un premium.

Mr. Charles Wm. Ross a alors comparu devant votre Comité.

Q. Y a-t-il à votre connoissance quelque inconvénient dans l'exportation du poisson du pays sans inspection ?

R. Beaucoup.

Q. Quels sont ces inconvéniens ?

R. Le manque d'Inspecteurs, ce qui fait que, ne connoissant pas les personnes qui envoient du poisson à Québec, on ne peut jamais être certain de la qualité.

Q. Cette Inspection devroit-elle être généralement sur toutes espèces de poisson, ou sur quelqu'une en particulier ?

R. Je crois qu'elle est nécessaire pour toute espèce de poisson.

Q. Y a-t-il quelque différence entre le poisson de Gaspé et celui de Terre-Neuve ?

R. En jugeant par la Morue sèche qui vient ici de Terre-Neuve, il y a une grande différence en faveur de celle du District de Gaspé.

Q. Y a-t-il une nécessité ou avantage à obliger à l'inspection de toute huile de poisson ?

R. Je le crois, parcequ'il y a des instances de fraude ou négligence qui ont eu lieu, en ce que l'huile est bien souvent mêlée d'eau et de rache (*sediment*) au détriment de l'acheteur.

Q. En quoi consisteroit cette Inspection ?